

Politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG

1. Contexte, objectifs et définitions

1.1 Contexte et objectifs

Règlement SFDR

Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure* - SFDR est applicable au 10 mars 2021. Il introduit de nouvelles obligations à respecter en terme de transparence en matière de durabilité par les sociétés de gestion de portefeuille au niveau de l'entité et des fonds.

Conformément au règlement SFDR, Galia Gestion a classé les produits qu'elle gère selon les catégories définies dans ce règlement :

- Aucun des véhicules sous gestion n'a été identifié comme étant un produit qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 » du règlement SFDR), ni un produit qui a pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 » du règlement SFDR).
- L'ensemble des véhicules sous gestion répondent donc à l'article 6 du règlement SFDR.

Position recommandation AMF DOC-2020-03

La position recommandation AMF DOC-2020-03 est applicable au 10 mars 2021 à tous les organismes de placement collectifs qui prennent en compte des critères extra-financiers dans leur gestion et sont commercialisés auprès d'une clientèle non-professionnelle en France.

Conformément à cette position recommandation, Galia Gestion prend en compte dans sa gestion des critères extra-financiers sans en faire un engagement significatif, et en fait un élément de sa communication sans en faire un élément central.

La présente note vise ainsi à clarifier tant au niveau de l'entité que des véhicules sous gestion :

- **L'information sur la prise en compte des risques de durabilité;**
- **La justification de la non prise en compte des PAI.**

Au niveau de la société de gestion, Galia Gestion doit également justifier la cohérence de sa politique de rémunération avec la prise en compte des risques de durabilité.

1.2 Définition du risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine **environnemental, social** ou de la **gouvernance** qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2. Prise en compte des risques ESG et de durabilité

Notre approche en matière de sélection de cibles d'investissement est classique. Notre analyse porte essentiellement sur la dynamique du marché sur lequel la société est présente, son positionnement, les principaux risques auxquels elle est exposée, sa situation financière, les perspectives, la qualité du management, son plan d'affaires et son potentiel de valorisation

Toutefois, nous sommes attentifs à l'impact de nos actions en tant qu'investisseur :

➤ Dans la politique d'investissement de Galia Gestion :

En tant que signataire de la Charte des Investisseurs de France Invest depuis 2014, la politique d'investissement de Galia Gestion intègre des critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance, sans imposer de contraintes en matière de sélection de ses cibles d'investissement,

En apportant des moyens financiers et favorisant le développement d'activités rentables, nous estimons avoir un impact direct positif sur la croissance, le développement à long terme des entreprises et la création d'emplois durables.

En complément des critères financiers traditionnels, la Société de Gestion tient compte dans ses choix d'investissement :

- de l'impact de l'activité des Entreprises Cibles sur l'environnement,
- de l'éthique des dirigeants,
- et de l'attention qu'ils accordent au respect des réglementations en vigueur notamment en matière sociale et environnementale

L'équipe de gestion peut être amenée à décliner des dossiers en raison de l'impact de l'activité sur l'environnement, d'une politique sociale insatisfaisante, d'une gouvernance peu susceptible d'évolutions, ou de doutes sur l'éthique du dirigeant dans les affaires.

Nous promovons la mise en place d'une démarche ESG par les dirigeants des entreprises, en les sensibilisant sur les enjeux et en favorisant les différentes initiatives.

Les prises de participation dans des entreprises cibles sont assorties d'un pacte d'actionnaires qui prévoit généralement des clauses éthiques concernant:

- la lutte anti-blanchiment,
- le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
- la protection de l'enfance,

- la limitation des atteintes à l'environnement
- et la sobriété énergétique.

Dans la mesure du possible, nous prévoyons dans le pacte de sélectionner quelques thèmes sur lesquels les dirigeants s'engagent à faire porter leurs efforts comme la présence des femmes au sein des organes de gouvernance, la part de la masse salariale consacrée à la formation ou encore la mise en place d'initiatives visant à réduire les consommations d'énergie.

Un suivi du respect des engagements pris en matière d'ESG dans les pactes d'actionnaires est effectué à une fréquence a minima annuelle. En cas de non-respect d'une de ces clauses, le point est discuté en comité interne afin de définir les éventuelles mesures à prendre (par exemple, remontée du point en comité stratégique ou de surveillance de la société).

En termes de reporting, nous réalisons notre propre collecte de données ESG annuelle et nous contribuons activement aux campagnes de collecte d'informations ESG initiées par France Invest et par les souscripteurs institutionnels de nos fonds le cas échéant (BPI France).

Galia Gestion favorise également le développement de l'actionnariat des salariés. De nombreuses sociétés du portefeuille ont ouvert le capital à des collaborateurs de l'entreprise, en particulier membres du management.

Par ailleurs, Galia Gestion favorise l'émergence de gouvernances faisant appel à des administrateurs indépendants.

➤ **En tant que société, Galia Gestion s'applique les mêmes principes :**

L'équipe de gestion est sensibilisée à la nécessité de préserver l'environnement et nous avons mis en place quelques actions simples :

- Limiter l'impact carbone des trajets domicile-travail et des déplacements professionnels en favorisant des modes de transports moins polluants (voyage en train, véhicule hybride pour les véhicules de fonction),
- Réduire la consommation énergétique des locaux par un usage modéré de la climatisation/radiateurs, des éclairages et des équipements informatiques,
- Respect du tri sélectif et usage réduit des emballages plastiques non réutilisables.

L'équipe répond positivement aux invitations à des conférences, débats et tables rondes, et utilise ses prises de parole pour démystifier le métier du Capital investissement, notamment en mettant en avant le potentiel créateur d'emploi, ainsi que les bonnes pratiques liées à la gouvernance, à l'actionnariat salarié et au partage de la création de valeur.

La société comprend un comité interne qui décide des investissements et des désinvestissements, ce comité étant composé de l'équipe d'investissement. Il s'appuie sur des comités d'experts consultatifs qui, pour certains véhicules, comprennent des dirigeants d'entreprise indépendants.

La politique de rémunération comprend actuellement un mécanisme d'intéressement à la performance des fonds pour l'équipe de gestion. Il constitue une opportunité d'investissement pour l'équipe de gestion et permet ainsi d'aligner les intérêts des investissements dans les fonds et de l'équipe de gestion.

Une partie de la rémunération variable pourra être fonction de la prise en compte de critères de

durabilité dans la gestion des participations et au niveau de la société de gestion.

La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée.

En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée.

Par ailleurs, les collaborateurs de Galia Gestion peuvent, sous certaines conditions d'ancienneté et sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance, acquérir des actions de la société de gestion et percevoir à ce titre des dividendes. Cet instrument permet de fidéliser l'équipe et de l'intéresser à la performance de la société de gestion, dans l'intérêt des actionnaires.

Le capital de Galia Gestion est ainsi détenu à hauteur de 20% par les salariés.

3. Non prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

La politique d'investissement n'étant pas contraignante en matière d'ESG pour la sélection des cibles d'investissement, Galia Gestion ne prend pas en considération les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.